



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Extrait du PV de la séance du 17 novembre 2025 Préavis n° 19-2025

Sous la présidence de M. Cédric Jotterand, Président,

le Conseil Communal de Hautemorges

- vu le préavis Municipal n° 19-2025 "Plan d'affectation communal (PACoM) de la localité de Pampigny",
- Ouï le rapport de la Commission concernée,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le préavis tel que présenté,

soit :

- d'adopter le dossier du PACoM (plans, règlement et rapport d'aménagement) modifié conformément aux propositions formulées par la Municipalité
- de lever les oppositions formulées à l'encontre du PACoM soumis à l'enquête publique du 13 décembre 2023 au 27 janvier 2024 et d'adopter les propositions de réponse aux oppositions figurant dans ce préavis,
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Hautemorges

le lundi 17 novembre 2025

Le Président :
Cédric Jotterand



Le Secrétaire :
Laurent Mottet